

fautes, et le dispose, à comparaître, devant le Souverain Juge. Quand tout fut terminé, les mêmes hommes se présentent, et, sous prétexte de reconduire le digne ecclésiastique, l'introduisent dans une pièce basse et écartée du reste de l'habitation. Là eut lieu la scène que voici :

— Monsieur l'abbé, nous avons besoin de savoir ce que vous a dit le mourant. — Je ne puis vous répondre, messieurs ; vous n'ignorez pas que mon secret est inviolable. — Alors, sortant leur révolver et menaçant le pauvre prêtre : — Monsieur l'abbé, répliquèrent les deux hommes, il nous faut une révélation, sinon nous tirons. — Tirez, messieurs, si cela vous est agréable. Pour moi, je ne puis répondre. — Un moment de silence succéda à cette fermeté digne d'un saint Jean Népomucène ; puis le confesseur fidèle, en récompense sans doute de sa généreuse acceptation du martyre, mérita d'entendre ces dernières paroles : — Bien, monsieur l'abbé ; à présent, nous croyons. — On lui replaça le bandeau sur les yeux, et on le ramena en son domicile.

A ce premier fait qui date d'hier, nous en ajouterons un second que les feuilles publiques viennent d'enregistrer.

Dans une province de la Russie, en Podolie, un assassin se jette aux pieds d'un prêtre, et lui avoue, en confession, le crime qu'il venait de commettre. A dessein, ou par mégarde, en s'en allant, il laisse tomber, à la sacristie, aux côtés du confesseur, un vêtement encore couvert du sang de sa victime.

Cependant, la justice informait. Avertie que